



Marais du Quellen ©Cédric Bossard



Bruyère ciliée ©Emmanuel Holder



Animation scolaire ©Maison de la Rance



Chevaux camargais ©Cédric Bossard

Schéma départemental des espaces naturels sensibles des Côtes d'Armor

Synthèse
et Plan d'Actions
2015-2025

AXE STRATÉGIQUE

Préserver le patrimoine naturel et géologique remarquable sur les sites départementaux

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Assurer le bon état de conservation des milieux naturels

ACTION N°15

Poursuivre la gestion éco-pastorale sur les sites naturels ouverts (landes, prairies et marais)

Constats

- Le Département est propriétaire d'un certain nombre d'espaces naturels sensibles dont l'intérêt écologique et la qualité paysagère sont largement dépendants d'activités de pâturage. Ces pratiques permettent de maintenir un haut niveau de biodiversité et de conserver des entités paysagères ouvertes telles que les prairies. Les suivis scientifiques menés sur l'impact des pâturages équin et ovin ont en effet abouti à des résultats globalement très positifs en terme de biodiversité.
- Le Département a initié cette expérience de gestion des espaces naturels sensibles en 1988 par le pâturage extensif avec des chevaux de race Camargue. 4 sites sont actuellement gérés par le pâturage équin (le marais du Quellen à Trébeurden, le marais de Trestel à Trévou-Tréguignec, les dunes de Binguiller-Landrellec à Pleumeur-Bodou et l'étang du Moulin Neuf à Plounérin). Le troupeau appartenant au Département est composé actuellement de 16 animaux.
- Le Département a également développé son outil de pâturage par l'acquisition en 2003 de 25 moutons de race Shetland, capables de gérer les milieux dunaires et de bas marais sur le cap d'Erquy, la **Ville Berneuf** et les landes de Locarn. Le transfert de la gestion à un exploitant a pu être réalisé après 6 années d'expérimentation et de suivis technico-économiques menés par le Département. 3 sites sont aujourd'hui gérés par le pâturage ovin, en partenariat avec des éleveurs locaux.
- Au total, ce sont actuellement près de 105 ha de milieux naturels remarquables qui sont entretenus ou restaurés par les troupeaux équins et ovins départementaux.
- Des conventions sont également passées avec des propriétaires privés ou des exploitants agricoles pour mettre certaines parcelles à leur disposition, à titre précaire.

Objectifs

- Poursuivre la gestion en régie avec les troupeaux équins.
- Développer les partenariats avec les relais locaux pour l'appui technique : surveillance, déplacements des animaux, abreuvement, affouragement.
- Apporter des conseils techniques et scientifiques aux collectivités
- Poursuivre les partenariats avec les éleveurs ovins locaux (Erquy, Locarn).
- Évaluer l'impact du pâturage sur les milieux

Actions

1. Acquisition de nouveaux chevaux pour renforcer la pression de pâturage sur les sites départementaux et renouveler le troupeau en remplaçant les animaux âgés.
2. Aménagement de zones de repli hivernal par acquisition de parcelles sèches en périphérie de sites (Quellen) ou agrandissement de zones de pâturage (Landrellec).
3. Aménagement de systèmes de contention pour faciliter les manipulations des animaux ainsi que les déplacements au marais du Quellen.
4. Extension et restauration des enclos de pâturage ovin en lien avec les éleveurs.
5. Mise en place de suivis scientifiques de l'impact du pâturage.
6. Organisation d'échanges sur les retours d'expérience – conseil technique

Coût estimé (montant estimatif soumis au cadre budgétaire annuel de la collectivité)

- Inclus dans les coûts de gestion et d'aménagement

Acteurs, partenaires ou prestataires impliqués

- Gestionnaires
- Éleveurs
- Acteurs locaux
- Privés

Échéance

- Sur toute la durée du schéma

Indicateurs de suivi

- Surfaces gérées par pâturage